

**M. Joseph Slogan (Springfield):** Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve les objectifs du bill proposé par le député de Port-Arthur (M. Fisher). J'ai quelques questions à poser à propos de la mesure, mais il convient de féliciter le député de l'avoir si bien exposée et je suis sûr que tous ceux qui témoignent de l'intérêt pour les Indiens l'approuveront. Toutefois, je me demande si la rédaction même du bill a été suffisamment étudiée.

Ma circonscription compte sept réserves indiennes groupant quelque 3,500 Indiens. On peut dire que certaines réserves sont agricoles et que d'autres ne le sont pas, mais pour l'heure actuelle, certains côtés du bill correspondraient à la situation.

La seule réserve que je fais à propos du bill c'est que, d'après ce que le député de Port-Arthur prévoit, la commission serait invitée à collaborer avec le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral dans l'octroi de fonds destinés aux projets de l'ARDA. Je ne sais si le député a pu découvrir à combien se montaient les caisses des bandes de sa circonscription, mais moi, j'ai pris la peine de me renseigner sur les caisses des bandes de ma circonscription. J'ai découvert que quelques-unes ne disposaient même pas de \$100, que d'autres avaient plusieurs centaines de dollars et que la plus riche avait \$8,000. Il ressort clairement, par conséquent, qu'on ne pourrait demander aux bandes indiennes de participer financièrement à des programmes qui exigeraient sans nul doute de fortes sommes. Les bandes indiennes n'en ont pas tant, mais elles pourraient évidemment l'obtenir. La Direction des affaires indiennes pourrait affecter le montant requis au Fonds du conseil de la bande en lui accordant une sorte d'autonomie, c'est-à-dire en lui permettant de se prononcer par le vote sur la façon dont on utiliserait les fonds.

Toutefois, à l'heure actuelle, les bandes indiennes ou les réserves ne sont pas exclues des prestations prévues par l'ARDA. Je m'intéresse, par exemple, à un programme de drainage sur une des réserves de ma circonscription, dont l'exécution demanderait \$34,000. Cet ouvrage a été entrepris par la Direction des affaires indiennes. Celle-ci a consulté les ingénieurs des services chargés d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui avaient fait une étude à ce sujet. Mais la bande indienne elle-même n'a eu absolument rien à déboursier. Je dois donc faire cette réserve à propos de cette disposition du bill n° C-22.

Je tiens, moi aussi, à faire l'éloge de M. Davidson. Je viens tout juste de lire le discours qu'il a prononcé le 20 novembre lors de la conférence fédérale-provinciale sur

[M. Fisher.]

l'agriculture. Dans ce discours, il a mis l'auditoire au courant des progrès accomplis en vertu de l'ARDA. M. Davidson dit clairement que bon nombre de ces programmes de mise en valeur, de réaménagement et de conservation seront établis sur une base régionale. Rien n'empêche maintenant les réserves indiennes de participer aux programmes régionaux de mise en valeur. L'honorable député de Port-Arthur ne croyait pas, j'en suis sûr, que ces programmes ARDA seraient restreints à une réserve, mais dans certains cas, ils le seront. La plupart du temps, cependant, ces programmes engloberont toute une région. Je le répète, monsieur l'Orateur, rien n'empêche maintenant les réserves indiennes de prendre part à ces programmes.

J'aurais une proposition à faire, et je suis sûr que l'honorable député de Port-Arthur y souscrira. Comme il l'a dit, dans la plupart de ces programmes, et c'est le principe dont s'inspire l'ARDA, on veut obtenir la collaboration du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités et des autres groupements intéressés, comme les associations d'agriculteurs, pour qu'ils travaillent de concert à améliorer le sort des personnes dont l'entreprise est marginale, dans le domaine agricole et d'autres secteurs sous-développés du pays. Ma proposition—à laquelle il n'est pas nécessaire de donner suite en même temps que le bill à l'étude—consiste à nommer un représentant des Indiens au sein de ces comités, spécialement dans les cas où il doit y avoir des projets intéressant les réserves indiennes. J'aimerais que les comités établis dans les provinces comprennent ou bien un membre de la bande indienne ou bien un représentant de la Direction des affaires indiennes. Dans ma circonscription, un sociologue effectue actuellement certaines recherches sur les différents moyens de rendre les Indiens capables de se suffire davantage. Il serait d'une grande utilité parmi les comités et constituerait un bon agent de liaison entre les conseils de bande et les comités du programme ARDA. Il serait peut-être plus souhaitable encore d'avoir un représentant indien, un chef indien ou quelque autre sorte de représentant. Je crois que ce serait un grand pas en avant.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je m'intéresse depuis nombre d'années au bien-être des Indiens. Nous avons vu se multiplier sans cesse les dépenses affectées aux réserves indiennes. Plusieurs entreprises d'immobilisation y ont été excellentes. Il y a eu, par exemple, les troupeaux de bétail de race que l'on se passe à tour de rôle, pas le bétail médiocre avec lequel bien des cultivateurs commencent. Les familles indiennes reçoivent du bétail de première qualité et, après une